



Doc. 13788
26 mai 2015

La criminalisation des migrants en situation irrégulière: un crime sans victime

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, paragraphe 6, remplacer les mots « la pratique généralement bien répandue de » par les mots suivants :

« toute pratique visant à ».

Déposé par:

CHOPE Christopher, Royaume-Uni, CE
DENEMEÇ Reha, Turquie, CE
DJUROVIĆ Aleksandra, Serbie, PPE/DC
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, CE
WALTER Robert, Royaume-Uni, CE

1. 2015 - Commission Permanente de mai

